

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Une remise en ordre urgente

La campagne sur la police unique a mis en lumière la navrante dégradation du statut du policier par rapport à l'Etat, à ses collègues et à la population. C'est un problème que nos autorités doivent affronter immédiatement et résoudre avant de mettre en œuvre la police coordonnée. Pour changer une organisation, il faut commencer par y rétablir un minimum d'ordre et remettre certains comportements et principes à l'honneur.

Le policier n'est pas un homme comme les autres. Il vous dit de vous arrêter, vous vous arrêtez. Il demande vos papiers, vous les tendez. Il vous fouille, vous laissez faire. Il vous expulse de l'estaminet où vous semez le trouble, il vous fait souffler dans un ballon ou tendre les mains pour les menottes, vous obtenez. Il peut appréhender le fils d'un chef d'Etat lybien ou un cinéaste mondialement connu. D'ailleurs, la simple vue d'un policier, même le ventre en avant et les pouces derrière le ceinturon, engendre un irrépressible sentiment de culpabilité chez la plupart des honnêtes gens.

Ce pouvoir est au fond extravagant. Mais le citoyen ordinaire l'accepte. Il l'accepte parce que le policier en uniforme représente l'Etat concrètement. Ici et maintenant, il est l'Etat. Par sa carrure, son uniforme et ses armes, il rend l'Etat visible, au-

dible et, en dernier recours, tangible. C'est cette fonction de représentation, avant sa personnalité ou ses compétences, qui fonde son autorité. La police, individuellement ou en groupe, n'est en principe que le prolongement rigoureux et rigoureusement obéissant de la volonté étatique.

Encore faut-il que l'Etat ait cette volonté et l'exprime sans équivoque.

Tout désaccord entre l'Etat et la police lèse l'efficacité des uns et des autres. Il ébranle l'unité des troupes, engendre des conflits de personnes et l'apparition de hiérarchies parallèles, guerre des chefs, guerre des polices. Il met en question la légitimité du policier dans l'esprit du citoyen, et *a fortiori* dans celui du chenapan ordinaire, qui, comme on l'a vu ces derniers temps, ne se gêne plus pour casser du flic.

Dans cette perspective, une manifestation publique de protestation de la police est en soi inopportune. Quant à la grève, c'est un désastre. L'initiative d'Artagnan, moins scandaleuse qu'une grève, contestait néanmoins le Conseil d'Etat au sujet d'une affaire interne. Elle révélait aussi à la population l'existence de désaccords profonds entre les polices. Ce faisant, elle les aggravait. Des invectives inacceptables ont été échangées entre les corps. On a fini par militer en uniforme!

L'excitation de la campagne étant retombée, on se trouve devant une situation des plus délicates. Disons-le tout de suite, les premiers responsables sont les politiques, en particulier les chefs qui se sont succédé au Département de la sécurité et de l'environnement. Ils ont péché à la fois par faiblesse et par dureté.

D'une part, ils ont permis que le désordre s'installe. Ils ont toléré la grève de la police. Ils ont laissé pourrir l'opposition entre MM. Lehmann et Bergonzoli sans les remettre à l'ordre assez tôt. Ils ont autorisé, au moins par défaut, le lancement de l'initiative.

D'autre part, comptant sur l'obéissance traditionnelle des corps de police, ils se sont insuffisamment préoccupés de leur sort matériel et surtout moral. Ils n'ont pas su reconnaître la situation dramatique de surcharge professionnelle, ni la dégradation de l'environnement social dans lequel ils travaillaient, laissant s'amplifier une rancœur justifiée. Enfin, obsédés par les questions électorales, et sous prétexte de ne pas «donner des armes à l'UDC», ils se sont acharnés à démontrer que tout se passe bien sous leur administration, ils ont nié les problèmes posés par la croissance de la délinquance et de la violence dans les rues. Cette démagogie freine et parfois empêche l'augmentation nécessaire des moyens en hommes et en matériel.

De surcroît, le métier de policier est peu compatible avec la mentalité moderne, volontiers irréaliste et hostile à l'exercice de l'autorité. En protégeant l'ordre, l'agent ne doit pas s'attendre à beaucoup de reconnaissance. Trop heureux quand ceux qu'il protège ne dénoncent pas une bavure policière parce qu'il a tordu le bras du voyou qui les terrorisait quelques minutes auparavant. De cela aussi, il faudrait mieux tenir compte.

Le policier n'est pas un fonctionnaire, ni même un citoyen comme les autres. La fidélité vis-à-vis de l'Etat, la discipline hiérarchique et la réserve dans le débat public font partie intégrante de l'exercice de son métier. Il ne jouit donc pas tout à fait des mêmes droits que le citoyen ordinaire. Il appartient à l'autorité de le lui rappeler.

En compensation, il est normal qu'il bénéficie de certains avantages quant au temps de travail, au salaire et à la retraite. Surtout, il est indispensable qu'il puisse compter sur des chefs directs et des politiques qui prennent leurs responsabilités et le soutiennent quand on l'attaque dans les rues ou dans les médias. En ce sens, on se demande si une rocade des départements ne faciliterait pas l'indispensable remise en ordre.

OLIVIER DELACRÉTAZ

« Pour des campagnes de votation équitables »

Pendant ces dernières années, il est arrivé que des lobbys investissent des montants importants dans des campagnes de votation. Soyons plus précis: il est arrivé que des lobbys proches de l'UDC investissent des montants importants dans des campagnes de votation. Dans ces circonstances, le Parlement fédéral – dans sa majorité – s'est senti dépassé car il a eu l'impression que la votation lui échappait. La commission des institutions politiques du Conseil national a dès lors décidé de prendre les choses en mains; elle a établi un projet de «loi fédérale précisant le rôle des partis politiques dans la formation de l'opinion et de la volonté populaires» ainsi qu'une ordonnance d'application. Le projet global est plus connu sous le nom de son initiative parlementaire: «Pour des campagnes de votation équitables».

Le nom de la loi est bien long alors que le projet n'a de fait qu'un objet: allouer aux partis politiques et aux comités d'initiative ou référendaires des minutes d'antenne gratuites sur les ondes de la SSR. L'ordonnance d'application préparée par la commission en charge du projet prévoit qu'il est alloué 63 minutes

d'antenne, dont 50 aux partis et 13 aux comités.

Le Conseil fédéral a été appelé à donner son avis sur les projets de loi et d'ordonnance préparés par la commission des institutions politiques du Conseil national; il recommande d'abandonner ces projets d'actes (techniquement, cela signifie que le Conseil fédéral recommande au Conseil national de ne pas entrer en matière sur le projet de sa commission). Le Conseil fédéral fonde son avis sur des arguments politiques d'une part et juridiques d'autre part. Nous ne retiendrons ici que les arguments politiques.

Le Conseil fédéral note que la procédure de consultation a donné des résultats défavorables aux projets d'actes dans une proportion de 3 contre 1. Les organes consultés, dans leur très grande majorité, se sont opposés au principe même de la réglementation. Pour autant, la commission n'a pas lâché son os. Le Conseil fédéral relève ensuite qu'il est possible pour les partis, depuis trois ans, de demander que de grandes affiches donnant les mots d'ordre de tous les partis soient collées dans les gares quelques temps avant une votation.

Pour autant, en trois ans, aucun parti n'a cherché à faire usage de cette possibilité, alors même qu'elle s'inscrit parfaitement dans le cadre de «campagnes de votation équitables».

Pour notre part, nous trouvons les projets d'actes de la commission du Conseil national infâmes. Ces projets sont une démonstration magistrale de la nocivité d'un régime fondé sur des partis politiques.

En théorie, ces projets s'appuient sur l'idée qu'une dialectique équilibrée entre les partis aboutit forcément à la bonne solution politique. Or nous savons à quel point cela est faux. En pratique, il apparaît plutôt que chaque parti est motivé par les minutes d'antenne gratuites promises qui lui permettraient de «faire sa pub» et de mobiliser sa base. Le Conseil fédéral ne s'y est pas trompé et l'a relevé dans son avis également. D'ailleurs, la répartition des minutes proposée (50 minutes aux partis et 13 minutes aux comités) démontre bien qu'il s'agit plus pour les partis de se procurer du temps d'antenne que de donner la parole aux personnes qui ont des arguments à faire valoir.

Des moyens financiers sont évidemment nécessaires pour une cam-

pagne de votation, mais ils ne sont pas déterminants. Cela vaut d'autant plus à une époque où la technologie permet d'atteindre un grand nombre de personnes avec des moyens très peu coûteux.

Finalement, il est intéressant de relever ici que les membres UDC de la commission des institutions politiques du Conseil national ont voté pour la non-entrée en matière sur les projets; ils s'y opposent donc sur le principe. On comprend alors mieux les jeux de pouvoir qui prennent place sous la coupole fédérale: certains partis, jaloux des moyens financiers d'un autre, tentent d'arranger leur propre situation par la voie législative, sans avoir à déboursier un sou. Des privilèges féodaux, en quelque sorte, mais dénués de toute légitimité.

Les éléments qui précèdent nous font contester au plus haut point la «loi fédérale précisant le rôle des partis politiques dans la formation de l'opinion et de la volonté populaires» et son ordonnance. Nous espérons que l'assemblée plénière du Conseil national aura le bon goût d'envoyer ces projets à la poubelle ou, à tout le moins, au cagibi.

JULIEN LE FORT

Que de haine!

Vous êtes, pensez-vous, bon époux et bon père, bon citoyen, bon paroissien... Faut-il pour autant ignorer les noirs trésors de haine qui s'amassent parfois au fond de votre cœur? Au supermarché, par exemple...

Arrivé aux caisses, vous optez après une brève hésitation pour la file N° 5, au vu de sa brièveté et de la célérité apparente de la caissière. Approche légitime, mais qui reste à la surface des choses. De nombreuses variables cachées déjouent en effet les calculs les plus savants.

Votre file est moyenne et banale: cinq personnes de sexes divers, apparemment sans armes, pas de couple compulsif provisionnant pour les trois prochains mois, pas de téléphage boulimique poussant deux chariots de *Red Bull*, *pop corns*, *chips* et autres *Pringles*, pas d'ivrogne du matin relâtant en boucle ses souvenirs militaires, une caissière ordinaire supportant sans acrimonie visible le regard suspicieusement comparatif des clientes et l'attitude sournoisement lubrique des clients mâles.

En face de la caisse, une vieille et mince petite dame qui doit douze francs et septante-cinq centimes. Elle pourrait tendre treize francs à la caissière, qui lui rendrait vingt-cinq centimes, le tour serait joué et la file se raccourcirait de huitante précieux centimètres. Mais non, elle a décidé de nous faire gagner du temps et, donc, de réunir la somme exacte. Elle explore d'un doigt incertain les méandres innombrables de son porte-monnaie. Elle en sort douze francs, replonge, émerge à nouveau en tendant vingt-cinq centimes (en sous jaunes!) et, après une longue apnée, une triomphale pièce de dix sous.

Elle explique en détail pourquoi elle n'a pas besoin de son ticket, range le porte-monnaie dans le sac à main, non, pas dans cette poche-ci, plutôt là, oui, sous le mouchoir en dentelles, à côté des aspirines et du portrait de son défunt, prend sa canne, son parapluie, son caddie, salue timidement la caissière et s'en va en trotinant. Amusante petite tranche de vie...

Cet événement apparemment anodin pose tout de même en filigrane une très grave question de société: a-t-on moralement le droit, ayant dépassé l'âge de soixante-cinq ans, de faire ses emplettes à midi? Quoique fédéraliste intransigent, vous envisagez le lancement d'une initiative fédérale qui interdirait aux retraités de s'approcher en dehors des heures de bureau à moins de cinquante mètres d'une grande surface.

La cliente suivante est du type «masse critique», fourreau à fleurs tendu, cheveu coupé court et blondi d'un mois, œil exorbité, pomme marbrée de rose et fibrillée de violet. La caissière n'a pas le temps de «tiper» un achat qu'elle l'enfourme fiévreusement dans son sac à commissions. Le total s'affiche, mais au lieu de payer, elle s'acharne en soufflant toujours plus fort. Elle ne gagne aucun temps et vous en fait perdre. L'irritation le dispute à l'amusement: une tranche de vie, soit, mais pas tout le gâteau! Pour aller plus vite, elle travaille des deux mains et fait choir un paquet de cornettes. Le paquet crève et le contenu se répand. La caissière («Kevin à la 5!») appelle un jeune Kevin boutonneux pour ramasser les petites pâtes. Vous rongez votre frein, à défaut de ronger celui des autres.

Votre irritation s'accroît de la patience bovine des autres maillons de la chaîne. Pourquoi ne font-ils rien? Ont-ils seulement remarqué la façon dont on les traite? La personne qui vous suit, justement, cultive une «attitude zen». Pour un homme pressé, rien n'est plus provoquant qu'une attitude zen, surtout de la part d'un occidental, rien n'est plus moralisant, plus vaniteusement démonstratif! De toutes les formes de bouddhisme, dont vous ne savez d'ailleurs rien, le zen est sans contestation possible la plus imbuvable.

Le temps se décompose en une infinité de moments interminables. Les autres files avancent à toute vitesse. Des individus sans la moindre importance sociale vous dépassent. Ce grand galavar, là-bas, vous étiez en file bien avant lui! Haaa!... Votre hésitation initiale était prémonitoire! Mais il est trop tard, irréversiblement!

Le client suivant se présente à la caisse. Taille moyenne, calvitie moyenne, moustache moyenne, pale-tot moyennement fatigué. Vous ne trouvez rien en lui qui plaise ou déplaise. Il est idéalement banal. Vous fondez les plus grands espoirs sur lui...

Malheur! il a des bons! Des tas de bons, découpés dans des tas de périodiques alimentaires, tenus en liasse par un stupide trombone! La caissière les examine attentivement, sans doute pour le cas où des faussaires internationaux auraient décidé de mettre notre économie à genoux en inondant le marché vaudois de faux bons de réduction de 50 centimes sur le shampooing pour chats, de 10% sur les sachets de soupe aux pois cassés et de 1 franc 20 sur le quintuple *sixpack* de *Charmin* (*sicher, sanft, saugfähig, sparsam*)!

Le contrôle effectué, une question fondamentale se pose aux protagonistes: les bons sont-ils cumulables? C'est le thème d'un débat marathon entre la caissière et le client, auxquels se joint le chef de rayon. Réponse, que tout le monde connaît depuis toujours: non, ils ne sont pas cumulables.

Le client entame alors un second round: pourquoi ne bénéficie-t-il pas de l'action sur les petits pâtés pré-cuits? C'était jusqu'à hier! Ah? ce n'était pas jusqu'aujourd'hui? Non, c'était jusqu'à hier... Ah bon, parce qu'il avait cru que l'offre était encore valable vendredi... Non, c'est toujours jusqu'à jeudi... Pourtant ma femme m'avait dit... L'échange s'éteint au bout de cinq ou six récurances.

Au troisième round, il exige les points auxquels ses achats lui donnent droit, puis un carnet pour les coller, puis la liste des produits que le carnet rempli lui permettra d'obtenir («Kevin, des carnets de points à la 5!»). Il demande s'il peut échanger le carnet contre une somme équivalente. Ce n'est pas le cas, comme chacun sait. Il cherche, trouve et tend sa carte maxiplus («Maxiplus, c'est un plus!»), puis fait valider le ticket de parking offert par la grande surface. Il s'en va enfin, ayant épuisé son potentiel de nuisance.

Le client suivant est une gymnaste qui attend son tour d'un air désinvolte, sans prendre conscience de la tragédie qui se déroule depuis trois minutes (les jeunes d'aujourd'hui ne s'intéressent à rien!). Et là encore, c'est du zen, macrobiotique en l'oc-

currence: elle a pris un yaourt au soja à zéro pour cent, un petit pain bio rabougri et une bouteille de jus de carottes sans additifs chimiques! Cet assortiment répugnant vous retourne l'estomac.

Vous constatez toutefois avec satisfaction que la liste des personnes qui passeront après vous s'allonge. Vous la souhaiteriez cent fois plus longue et composée exclusivement de gens très pressés.

Et voici qu'un camarade de classe de la jeune zenorexique tente de vous passer devant sous prétexte de la rejoindre. Vous lui refusez le passage et le renvoyez en queue de file. Il prend un air dégagé et moqueur. Vous éprouvez le double sentiment d'avoir sauvé l'honneur humain et d'être un vieux c...

Vous tentez de vous évader de la réalité en pensant à autre chose. Mais vous ne pouvez qu'évoquer d'autres files, tout aussi assassines: la file du postomat, derrière un individu qui tient stupidement les mains le long du corps au lieu d'être prêt à tambouriner sur le clavier, gaspillant ainsi une bonne dizaine de nanosecondes... Mais quand il s'y met enfin, ça ne s'arrête plus: son numéro personnel doit comporter au moins cinquante chiffres! Lorgnant par dessus son épaule chafouine vous constatez que son compte est vide. Vengeance! Vous reprenez goût à la vie.

Voulant conserver une apparence de maîtrise sur son destin, il demande confirmation imprimée de sa vacuité comptable. La machine prend son temps (c'est-à-dire le vôtre!) pour lui répondre. Sifflant d'un air dégagé, il fait semblant de lire le billet, remet sa carte dans son porte-monnaie, son porte-monnaie dans son sac et son sac sur son dos, toujours campé devant la machine à laquelle il vous empêche d'accéder... Hourghhh!

Il y a la file au feu rouge. Vous êtes en deuxième position. Réveillé par votre coup de klaxon, le conducteur de tête se livre à des mouvements démesurés pour décrocher son frein à main; son épaule se disloque contre en haut puis en bas, sa tête disparaît puis monte au plafond; il pompe inlassablement, recule, cale, redémarre, emballe son moteur dont les hurlements couvrent les vôtres, passe à l'orange en hoquetant et vous abandonne, immobile, aux flots d'adrénaline qui vous submergent. Vous avez encore le temps de distinguer une plaque étrangère. Votre cockpit crépite d'insultes qui vous vaudraient, s'il n'était providentiellement fermé, une application immédiate de l'article 261 bis du Code pénal.

Et la file qui roule à quarante parce que celui qui est en tête – pourquoi sont-ce toujours les plus lents qui sont en tête?! – raconte une histoire interminable (sans doute sa dernière attente à une caisse de supermarché!) à son voisin. Vous pouvez détailler d'ici son nez, son sourire de marionnette béate, sa barbe en collier ridicule...

Et la file unique, au bureau de poste ou à la banque, qui vous dispense du regret d'avoir choisi la mauvaise file et vous contraint d'exercer une haine diffuse, puisque vous ne savez pas quel lambin vous précède et quelle guichetière incompétente traitera votre cas. Et la file derrière le camion-poubelle, à 7h30, au bas du Grand-Chêne! Et la file de piétons mous sur un trottoir enserré

entre un mur crasseux à droite et une circulation frénétique à gauche! Et celle que forment les racleurs de Tribolo devant le magasin de tabac! Et le bouchon de vingt kilomètres qui vous contraint à gaspiller vos premières heures de vacances sur l'aire de Montélimar! Et la file que vous formez avec votre ombre lunaire en attendant le bus pyjama... Des files, partout des files, le monde tout entier n'est qu'une file, et vous en êtes le bout.

Mais revenons à notre file de moutons. Vous êtes arrivé au point de rupture, au moment où tout vous exaspère par le seul fait qu'il existe. Le dernier client pose spontanément un élément de séparation qui vous permet d'aligner vos achats sur le tapis roulant. Il a préparé sa monnaie. Il la remet en mains propres sans laisser tomber une seule pièce. Le compte est exact. Il ne lutine pas la caissière. Il ne brandit pas de bons de réduction. Pas de carnet «maxiplus» à oblitérer, pas de points à prendre, ni de bouteilles à rendre: un homme, un vrai! Mais c'est trop tard. Il arrive trop tard pour vous réconcilier avec l'humanité! La perfection de son comportement porte votre furie à son comble...

Miracle! vous y êtes. Et vous entendez bien y rester aussi longtemps que possible, vous payant de vos souffrances sur les nerfs de ceux qui vous suivent.

...Une vague de sueur froide déferle le long de votre dos. Le sang reflue de votre visage. Votre poil se hérissé. Vos yeux se brouillent et la faiblesse la plus extrême vous terrasse. Tout à votre souci de gagner une place dans la file, vous avez omis de peser vos légumes... Vous jetez autour de vous un regard traqué. Tous vous regardent à leur tour... et vous savez mieux qu'eux ce qu'ils pensent!...

Ces cinq minutes effroyables auront changé pour toujours votre perception du monde, de la vie, de la mort, et de la vie après la mort.

Dans les temps anciens, la géhenne était un lieu sombre où des démons cornus, armés de piques et de crocs, tourmentaient inlassablement les corps des damnés. Représentations ô combien grossières et matérialistes! Vous savez désormais que l'enfer consiste à haïr éternellement ses semblables sans les connaître, à tenter «sans bouger, dans d'immenses efforts» de mouvoir un chariot de produits superflus dans une file sans fin, et à désespérer perpétuellement d'atteindre jamais la caissière et le paiement libérateur...

O. D.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Manœuvres procédurières

Acceptez-vous que le Canton de Vaud donne un préavis favorable à la demande de suppression de la limitation dans le temps de l'autorisation d'exploiter de la centrale nucléaire de Mühleberg déposée le 25 janvier 2005 auprès du Conseil fédéral par l'entreprise BKW FMB Energie SA? Telle est la question qui sera posée aux Vaudois lors du scrutin du 29 novembre prochain, assortie d'une recommandation de refus émise par le Grand Conseil.

Comment en est-on arrivé à solliciter l'avis des Vaudois sur une demande déposée en 2005 par une entreprise privée auprès du Conseil fédéral, ceci au travers d'une question alambiquée contenant une double négation? Quel sera le poids du vote des Vaudois dans l'affaire? Pour le comprendre, un petit rappel chronologique s'impose.

* * *

Au début de 2005, les Forces motrices bernoises déposent une demande visant à lever la limitation au 31 décembre 2012 d'exploiter la centrale de Mühleberg. Cette demande se fonde d'une part sur des garanties de sécurité données par l'exploitant pour une prolongation d'exploitation, d'autre part sur le fait que, des cinq centrales nucléaires sises sur sol suisse, seule Mühleberg est soumise à un permis d'exploitation limité dans le temps.

La demande est transmise au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), car, selon la loi fédérale sur l'énergie nucléaire (LENu), c'est lui, et non le Conseil fédéral, qui est compétent pour délivrer et modifier les autorisations d'exploiter. La même LENu précise en outre que ces autorisations doivent être soumises aux cantons et communes concernés. Le Canton de Vaud fait partie de la liste, car certaines communes de la Broye vaudoise se situent en zone de protection II autour de Mühleberg. La demande des Forces motrices bernoises fait ainsi l'objet d'une très officielle mise

à l'enquête publique dans la FAO du 13 juin 2008, assortie d'un droit de recours de trente jours. Comme aucun recours n'est déposé dans le délai, on aurait pu croire la question réglée sur le plan vaudois.

Mais c'est sans compter sur le zèle de l'administration fédérale. En parallèle à cette enquête imposée par la loi, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) demande aux mêmes cantons concernés de communiquer leur position dans les trois mois suivant la mise à l'enquête relative à la prolongation de l'autorisation d'exploiter. Dans une lettre datée du 17 septembre 2008, le Conseil d'Etat vaudois répond ainsi favorablement à cette consultation. Cet avis est justifié par la nécessité de maintenir autant que possible l'autonomie de la Suisse pour son approvisionnement électrique: renoncer à Mühleberg, c'est renoncer à 5% de la production autochtone et devoir acheter aux enchères la part correspondante sur le marché européen. Le Conseil d'Etat précise toutefois que, afin de respecter l'art. 56 al. 4 de la Constitution vaudoise¹, cette prolongation doit être comprise comme une mesure transitoire visant à tendre vers l'abandon des centrales nucléaires.

Les Verts vaudois ne partagent naturellement pas l'avis du Conseil d'Etat. S'appuyant sur l'art 83 de la Constitution vaudoise², ils déposent en date du 7 octobre 2008 un recours auprès de la Cour constitutionnelle contre la réponse du Conseil d'Etat faite à L'OFEN. La Cour rend son arrêt le 16 juin 2009, déclarant le recours irrecevable pour des raisons formelles, mais précisant que, concernant la question de fond, «[...] l'avis du Canton était manifestement [...] un préavis au sens de l'art. 83 al. 1 let. d Cst-VD. Il devait obligatoirement être soumis au corps électoral vaudois».

Se basant sur ces considérants, le député Yves Ferrari et vingt-deux autres signataires déposent la semaine suivante une motion parlementaire demandant que le préavis concernant Mühleberg soit soumis au peuple vau-

dois. Le Conseil d'Etat est ainsi forcé de publier, en date du 17 août dernier, un projet de décret demandant la convocation des électeurs vaudois, ceci afin de répondre à la question citée au début de cet article. Le projet est disséqué en commission le 25 août; celle-ci amende le texte du décret pour proposer au Grand Conseil de recommander le refus du préavis favorable. Enfin, la commission est suivie par le Grand Conseil en date du 8 septembre. A ce jour, on se retrouve donc, pour répondre à une question purement consultative posée par l'OFEN, avec un préavis favorable du Conseil d'Etat vieux de plus d'une année, un préavis négatif du Grand Conseil vieux de quelques jours et un appel au peuple vaudois à désavouer au choix son exécutif ou son législatif le 29 novembre.

Le DETEC n'a bien entendu pas attendu la fin des bagarres procédurières sur terres vaudoises pour étudier la requête des Forces motrices bernoises. Aux dernières nouvelles, la décision finale devrait tomber à fin octobre, ce qui priverait le scrutin vaudois de son objet! Le Conseil d'Etat vaudois a certes prié les services de M. Leuenberger de reporter cette décision afin de pouvoir tenir compte du préavis vaudois définitif, mais, à l'heure où nous écrivons, il n'est pas certain que ce délai soit accordé. En supposant qu'il le soit, cet avis consultatif de dernière minute ne pèsera pas lourd dans une décision mûre et prête à tomber!

* * *

L'avis des citoyens vaudois n'ayant pas d'incidence sur l'avenir de Mühleberg, c'est donc en regard de son effet sur les institutions vaudoises qu'il faut mener l'analyse.

Il faut s'interroger sur les motivations des Verts vaudois. Au cours de la procédure, il n'a jamais été ques-

tion d'apporter des arguments techniques pour ou contre une prolongation de l'exploitation de Mühleberg, mais bien d'imposer à tout prix le principe de la consultation du peuple, que les Verts espèrent être plus anti-nucléaire que le Gouvernement vaudois. Ce forcing procédurier avait donc pour seul but de préparer la piste en vue des consultations, attendues pour 2011-2012, concernant les trois demandes de construction de nouvelles centrales déjà déposées auprès de l'OFEN. Avec le jugement de la Cour constitutionnelle, et quel que soit le résultat du vote du 29 novembre, les Verts ont déjà gagné l'assurance de soumettre ces consultations au verdict populaire.

Le Conseil d'Etat ne sortira pas grandi de l'exercice: il sera au pire accusé de manipulation (en ayant voulu soustraire le préavis au vote populaire), au mieux d'incompétence (en ayant mal apprécié le teneur de l'article constitutionnel 83). En proposant un mot d'ordre opposé à l'avis gouvernemental, le Grand Conseil souligne encore ce discrédit et porte ce dernier hors des limites cantonales: cette discordance entre exécutif et législatif ne peut que nuire à la crédibilité de nos élus vis-à-vis de leurs partenaires. Le moindre mal nous semble passer par le soutien de la position gouvernementale contre celle du parlement. Nous voterons donc OUI le 29 novembre.

CÉDRIC COSSY

¹ Art. 56: ressources naturelles et énergies [...] 4. [L'Etat et les communes] collaborent aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire.

² Art. 83: Référendum obligatoire
1. Sont soumis au corps électoral: [...] d) tout préavis, loi ou disposition générale concernant l'utilisation, le transport et l'entreposage d'énergie ou de matière nucléaires.

Revue de presse

«Nuit des longs couteaux» à la sauce helvétique

Cette expression vient du massacre d'une faction de nazis par une autre au début du règne du Führer. Par une exagération manifeste de langage on s'est mis à désigner ainsi la nuit où politiciens et journalistes mènent leurs petits complots à Berne avant une élection au Conseil fédéral. Voici ce qu'en dit M. Alain Charpillot («La nuit des tailles-crayons», *Le Jura Libre* du 24 septembre):

[...] Si la lutte pour la succession de Pascal Couchepin avait contenu quelque enjeu, peut-être aurait-on pu parler de «nuit des petits canifs». Mais en l'occurrence, l'affaire était si insignifiante qu'il eût fallu appeler cette veillée la «nuit des tailles-crayons». Le pseudo-drame en aurait été ramené à ses justes proportions. Le tralala monté autour de cette élection aura montré que les médias sont capables de fabriquer un événement de toutes pièces, de le gonfler, d'inonder l'univers de bavardages et de pronostics, d'imaginer des scénarios abracadabrants et des dilemmes où il n'y a qu'un simple choix. Evidemment tout ce cinéma tourne autour du «plus ou moins à gauche ou à droite», critère qui provoque la danse de Saint-Guy chez les bobos. [...]

Les pauvres lecteurs, auditeurs et téléspectateurs que nous sommes ont dû

subir pendant trois mois ce flot médiatique. Un seul mot s'impose: Ouf!

E. J.

Il a osé

M. Roland Charrière, directeur suppléant de l'Office fédéral de la santé publique, n'y va pas de main morte. Dans *24 heures* du 26 septembre, il déclare: *Les aliments produits dans des conditions proches de la nature ne sont ni plus sains ni plus sûrs que les aliments issus d'une production conventionnelle [...]*

Certaines idées reçues, quand il ne s'agit pas carrément d'erreurs de jugement, sont encore bien ancrées dans la population [...].

On stigmatise les additifs alors qu'ils font partie des substances les mieux étudiées de notre alimentation et qu'ils sont présents en quantités infimes. De plus, il faut que la population soit enfin consciente qu'elle court beaucoup plus de risques à oublier de manger des fruits et des légumes régulièrement. Sans compter qu'avaler quotidiennement 4000 calories bio ou pas bio ne préserve pas de l'obésité.

On pouvait s'attendre à un tollé. Or, plus d'une semaine après sa parution, cette déclaration n'a provoqué que rares et molles réactions.

M. Charrière aurait-il donc dit juste?...

Ph. R.

Le bonheur à l'Hermitage

La Fondation de l'Hermitage, à Sauvabelin, célèbre ses vingt-cinq ans avec une fort belle exposition, que *La Nation* a déjà signalée et à laquelle il convient de revenir. Sous le titre *Passions partagées. De Cézanne à Rothko. Chefs-d'oeuvre du XX^e siècle dans les collections privées suisses*, cette présentation fait écho à la première et mémorable exposition organisée à l'Hermitage par feu François Daulte, *L'impressionnisme dans les collections romandes*. En un quart de siècle, que de beaux nous ont valu les manifestations de cette Maison: Marquet, Bonnard, Bocion, Redon, la collection si délicate et si personnelle de Florence Gould, l'aquarelle anglaise, Giacometti et tant d'autres!

Cet anniversaire offre l'occasion de rendre hommage aux artisans de ce succès exceptionnel. A la famille Bugnion d'abord, mécène exemplaire, dont la splendide donation initiale – la demeure et le parc – n'a pas épuisé les soins attentifs. Aux autres donateurs, en argent ou en oeuvres d'art, qui se sont joints au mouvement. A François Daulte dont la science, le goût et la notoriété, unanimement reconnus dans le monde des arts visuels, ont d'emblée placé l'Hermitage au plus haut niveau. A tous ceux qui, au Conseil de

fondation et à la Direction, ont poursuivi l'ouvrage avec un constant souci de qualité, au service d'une institution chère aux Vaudois et admirée loin à la ronde.

Il faut dire que le cadre d'une belle demeure privée crée un climat incomparable. On s'y sent comme accueilli et accompagné dans la découverte ou la contemplation des tableaux; les salons vous plongent dans une ambiance faite à la fois de familiarité et de distinction; et quand le regard s'évade vers le parc, il trouve la silhouette parfaite et (encore) intacte de la Cité entre les frondaisons.

Mais revenons à l'événement de cet été. *Passions partagées* porte bien son nom, car non seulement les collectionneurs du pays ont bien voulu partager leur bonheur, mais l'élan passionné des artistes impressionne le visiteur. Les créations choisies de Braque, Derain, Ernst, Bacon, Klee, Matisse, Miro, Picasso, Rouault, Signac, Vlaminck, Warhol, Hodler, Vallotton et vingt autres maîtres rayonnent de force et, le plus souvent, de goût. M^{me} Juliane Cosandier, directrice de la Fondation depuis treize ans, peut être fière de sa plus belle réussite.

J.-F. CAVIN

A voir encore jusqu'au 25 octobre, mardi - dimanche 10h.-18h., jeudi jusqu'à 21h.

Pour des fêtes législatives

Jeudi 1^{er} octobre, après trois mois de campagne main dans la main, les deux comités référendaires contre le Cassis de Dijon déposaient 45000 signatures à la Chancellerie fédérale. Le référendum a échoué et aucun vote n'aura lieu. L'heure du bilan s'impose: quelles conclusions institutionnelles tirer de cet échec?

Nous le dénonçons dès le début de la campagne; le fait que le parlement adopte une loi à la veille des vacances limite fortement les chances de succès d'un éventuel référendum. C'est en effet assez simple: dans un référendum estival, il faut compter avec au moins un mois et demi de moins que durant toute autre partie de l'année. Durant un mois et demi, tout fonctionne au ralenti et, de juillet à août, hommes et esprits sont difficiles à mobiliser. Lorsque les uns ne sont pas aux antipodes, les autres sont en mode «terrasse et piscine»; à tout le moins ne sont-ils pas en mode «lutte politique pour un sujet institutionnellement complexe»...

Il ne reste donc pas cent jours pour récolter les cinquante mille signatures exigées par la Constitution fédérale¹, mais une soixantaine seulement. Soixante

jours durant lesquels il faut convaincre l'opinion de parler du référendum, établir les contacts nécessaires à travers la Suisse, convaincre différents mouvements de s'associer à l'action politique, définir les rôles de chacun, gérer le financement après l'avoir trouvé, organiser le travail de tri et d'envoi des signatures au jour le jour, mettre sur pied les marchés, contacter les militants, relancer de nombreuses personnes, écrire des articles dans *La Nation*... Ce sont là des opérations dont l'enchaînement s'enraille aisément: il suffit de l'absence d'un secrétaire de parti, de la pause estivale d'un journal politique, et plusieurs jours sont perdus.

Sans compter que le citoyen suisse moyen n'est pas rapide à émouvoir. Déjà convaincu par la cause, il attendra souvent le dernier moment pour renvoyer la carte de signatures qu'il a à la maison – par bonne volonté pour faire signer son beau-fils et son voisin, accordons-le lui – au risque de voir passer le délai de renvoi, sinon le délai référendaire, sans n'avoir rien renvoyé. Lorsqu'il n'est pas encore pleinement convaincu, il voudra du temps pour s'informer: «D'accord madame,

mais le délai est à jeudi prochain...» Rien n'y fera. On ne signe pas sans raison. Aussi dit-on qu'il faut généralement un mois pour préparer les esprits et les opinions pour arriver à ce stade béni où, s'intéressant de lui-même au référendum, le citoyen décide de signer sans y avoir été incité directement.

On découvre alors que, par une simple modification de son ordre du jour, le parlement a la possibilité de quasiment assurer l'échec d'un référendum. Une subtilité de procédure législative permet d'entraver la démocratie directe et, partant, de garantir la réussite des intrigues parlementaires.

C'est là une porte ouverte à la déloyauté du parlement. Existerait-il seulement un moyen de limiter ces abus? Oui, il suffirait d'inscrire dans la Constitution fédérale un système de fêtes législatives. Entendons par-là une période durant laquelle le parlement ne peut adopter d'actes soumis au référendum, ou bien une prolongation des délais référendaires courant durant certaines périodes de l'année. On pourrait ainsi imaginer que, du 1^{er} avril au 1^{er} septembre aucun acte soumis au référendum ne puisse être adopté. Une

autre hypothèse est imaginable. Toujours de cent jours à la base, il serait prévu que les délais référendaires soient prolongés d'une durée prédéterminée pour chaque période de l'année. Partant, les jours fériés seraient ajoutés au délai. Seraient également ajoutés un mois lorsque le délai court durant l'été, et deux semaines pour la période des fêtes. Cette seconde solution aurait l'avantage de ne pas reporter sur le reste de l'année la boulimique activité législative du parlement.

Il y a certainement là de quoi lancer une initiative; maintenant que le militantisme de la Ligue vaudoise est encore chaud... Nous nous promettons de revenir prochainement sur ces quelques idées dans nos colonnes.

FÉLICIEN MONNIER

¹ Il s'agit dans les faits de récolter cinquante deux mille signatures afin de compenser le taux de deux à cinq pourcents de signatures invalidées par les services de contrôle des habitants des communes chargées de la validation des signatures récoltées; laquelle doit également être effectuée dans le délai de cent jours dès la publication de l'acte dans la Feuille fédérale.

La Pologne et le principe des nationalités

Le franchissement de la frontière germano-polonaise est une expérience singulière: il n'y a plus de contrôle, et les bâtiments des douanes désaffectés sont en voie de démantèlement pour faire place à la toute nouvelle autoroute qui fonce en direction de Cracovie à travers la Silésie. La Neisse enjambée, la ville de Görlitz devient Zgorzelec; les stations d'essence arborent des noms nouveaux, les publicités de bière offrent des produits inconnus. Inutile de parler allemand: le pompiste ne vous comprend pas – ou feint de ne pas vous comprendre. On est dans un autre monde, alors que la frontière politique, bientôt physiquement effacée, a été plus facile à passer que celle qui sépare Saint-Gingolph de Saint-Gingolph.

Quinze jours passés dans ce pays laissent le souvenir d'un Etat-nation puissamment unifié autour d'une langue et d'une religion. Les minorités paraissent négligeables, d'autant plus que la Pologne n'est pas actuellement atteinte par les flux migratoires qui déferlent sur les pays riches de l'Europe occidentale. La religion catholique est omniprésente: à Lublin, en sortant de mon hôtel, j'avise au loin une manifestation qui déroulait une interminable cohorte sur l'artère principale de la ville. En approchant: «Tiens, pensai-je, il y a même des curés qui protestent.» Or c'était le départ de quelque deux à trois mille pèlerins qui s'apprêtaient à marcher pendant deux semaines, pour aller rejoindre d'autres milliers de coreligionnaires au sanctuaire de Częstochowa, partis eux aussi de toutes les provinces de la Pologne. Autre singularité: les églises sont pleines; non de touristes en shorts, bardés d'appareils photographiques, mais de fidèles de tous âges qui prient, se confessent, assistent aux offices – et pas seulement le dimanche.

La religion déborde jusque sur les timbres-poste en glorifiant le souvenir de quelque saint au geste d'apôtre conquérant. Les billets de banque exhibent de terribles rois barbus de légende médiévale qui semblent sortis d'un opéra de Mousorgski ou d'un film d'Eisenstein. C'est qu'on a le culte des héros, en Pologne: des avenues, des places, des statues équestres célèbrent l'heureux souvenir du maréchal Piłsudski, chef de l'Etat de 1926 à 1935, qui ne fut pas un démocrate modèle... Les avenues anciennement Lénine sont désor-

mais dédiées au général Anders, héros du Mont Cassin, commandant en chef des forces polonaises alliées, anticommuniste viscéral qui refusa de collaborer avec le régime d'après-guerre. L'anticommunisme s'exprime aussi par la gratitude due à Solidarność: des rues, des monuments, des expositions le rappellent. Le pape Jean-Paul II est omniprésent, mais aussi le père Popieluszko, ce prêtre assassiné par la police secrète en 1984, qui vient de faire l'objet d'un film soutenu par une publicité appuyée. Toujours dans le domaine cinématographique, Andrzej Wajda a récemment signé un *Katyn*, chef-d'œuvre ignoré hors de son pays, parce que le sujet dérange la bien-pensance installée outre Oder.

Les rayons des librairies croulent sous l'abondance des livres d'histoire. Le dernier en date est un luxueux album de grand format, truffé de documents, de photographies d'époque, de témoignages. Son titre, *Polska była pierwsza*, est surmonté d'un drapeau national déchiqueté, mais qui continue à flotter fièrement: *La Pologne fut la première*; le livre raconte la chronologie des quatre derniers mois de 1939. C'était il y a septante ans. La Pologne est un pays martyr, cette évidence frappe le visiteur dans le grand comme dans le détail: dans la banlieue d'une ville radieuse, voici un ancien camp de concentration, soigné comme un jardin; à l'entrée d'un château médiéval, des photos dénoncent l'anéantissement du ghetto voisin; au fond de ce vieil arsenal, des plaques commémoratives rappellent que des otages furent fusillés; des bâtiments ruinés abandonnés à leur sort, des quartiers rasés demeurés à l'état de terrains vagues, des impacts de balles encore visibles témoignent de la violence de combats déjà anciens. Quel contraste avec les centres historiques minutieusement reconstitués, présentés comme des témoignages du glorieux passé de la Pologne. De la Pologne? Un peu à l'écart, sur une façade desquamée, on déchiffre les lettres gothiques de l'enseigne d'un coiffeur: *Friseur*, dans cet allemand du XVIII^e siècle si francophile. Ailleurs une plaque d'égout très lisible indique sa provenance, au-dessous du nom du fabricant: *Königsberg i. Pr.* Königsberg in Preußen! Ce nom fait rêver. De ce beau port de la Baltique, il reste un pont monumental, la cathédrale (récemment reconstituée) perdue au milieu de nulle part, et la statue de Kant. Tout le reste a été détruit

par l'Armée Rouge entre février et avril 1945. A la place, les Soviétiques ont bâti une ville dans le goût de ce qui se faisait à l'époque et l'ont rebaptisée Kaliningrad, pour honorer la mémoire de Mikhaïl Kalinine (1875-1946), président du Praesidium du Soviet suprême de l'URSS de 1938 à sa mort.

Comment en est-on arrivé là? Par l'application du principe des nationalités. Ce principe se définit par la reconnaissance pour chaque nation au droit de vivre librement sur un territoire clairement reconnu, et donc au droit de créer un Etat indépendant. Cette idéologie, apparemment équitable et généreuse, a ébranlé au XIX^e siècle les empires d'Europe centrale, de la Finlande au sud des Balkans. Au XX^e siècle, elle a triomphé avec une brutalité effarante, brisant définitivement des équilibres ethniques multiséculaires. L'Etat polonais moderne a été créé en 1919 au Traité de Versailles, selon des frontières discutables qui maintenaient ou créaient des problèmes de minorités, sans compter qu'elles désarrimaient la Prusse orientale de la métropole, dans le but de donner un accès maritime à la Pologne (le fameux «Corridor de Dantzig»). Dans

Les Conséquences politiques de la paix, publié en 1920, Jacques Bainville avait jeté un regard prophétique sur cette situation: «Accroupie au milieu de l'Europe comme un animal méchant, l'Allemagne n'a qu'une griffe à étendre pour réunir de nouveau l'îlot de Königsberg. Dans ce signe, les prochains malheurs de la Pologne et de l'Europe sont inscrits.»

En 1938, Dantzig était un port prospère, habité par 395000 Allemands et quelques milliers de Polonais. A l'extrémité orientale du pays, Białystok était peuplée à 70% de Juifs: la langue dominante était le yiddisch. De cela, il ne reste rien: Hitler a éliminé les Juifs, persécuté les Polonais. En 1945, 3500000 Allemands fuiront les Russes vers l'Ouest. Les accords de Potsdam signés le 2 août 1945 par les Alliés en expulseront autant de leurs foyers. Dans des villes aussi magnifiques que Wrocław / Breslau ou Gdańsk / Dantzig, restituées patiemment à leur éclat originel par les Polonais, il n'y a pas d'habitants de souche. Ils ont été chassés. La Pologne est aujourd'hui un pays homogène; le prix à payer a été exorbitant.

JEAN-BLAISE ROCHAT

Le Coin du Ronchon

CO₂ contre H1N1

Y a plus de respect! Prenez la grippe A, par exemple. Elle ne respecte ni les statisticiens, qui avaient annoncé deux millions de victimes en Suisse, ni les journalistes, qui comptaient sur elle pour alimenter leurs titres à sensation. Le virus, après avoir semé la panique, sème donc la désolation en refusant de semer la mort. Quelle déception pour une certaine presse qui n'a rien d'autre à se mettre sous la dent qu'un lointain tsunami et un petit incendie devant ses bureaux à Lausanne.

Alors, pour tenter d'entretenir le suspense, on interroge des experts vexés de voir leurs prédictions remises en cause par les faits et qui se donnent une contenance en répétant inlassablement que la pandémie va arriver «un peu plus tard». Ou alors que beaucoup de gens ont été malades «sans s'en rendre compte» – et n'ont donc pas renseigné correctement les statisticiens fédéraux, ce qui, on le sait désormais, est passible d'une amende.

Mais les journalistes sont des gens pleins d'imagination et de ressources. Ceux du *Matin* (4.10.2009) ont eu l'idée de présenter l'absence même de grippe comme un événement extraordinaire. Dont il importe évidemment de rechercher les causes. La première coupable est peut-être Marie-Thérèse Porchet, qui a enseigné aux téléspectateurs suisses quelques règles élémentaires de propreté et de savoir-vivre. Ou alors s'agit-il simplement de la «chance» et du «hasard»? Mais une démonstration aussi éclatante et scientifique du *Sonderfall* helvétique risquerait de contrarier certains historiens.

Reste l'explication météorologique: «Il fait trop chaud!» Si donc nos contrées n'ont pas été décimées par la grippe porcine, c'est grâce au réchauffement climatique. Les émissions de CO₂ sont bonnes pour la santé: voilà une excellente nouvelle pour la branche automobile!

LE RONCHON